



# POUR LES AYANTS-DROIT ET LES ADHÉRENTS TOUJOURS PLUS DE DISPONIBILITÉ !

**A partir du lundi 4 septembre, les horaires d'ouverture de CE+ Services changent.**

**Pour les Ayants-droits (titulaire de la carte CE+ Services et/ou le conjoint figurant sur la carte CE+ Services) les horaires sont :**

- ❖ Le lundi de 13h00 à 17h00
- ❖ Le mercredi de 09h00 à 11h00 et de 13h00 à 17h00
- ❖ Le vendredi de 13h00 à 17h00



**Pour les Adhérents (Responsables CE, Responsables de structures, amicales, associations..) les horaires sont :**

- ❖ Le Lundi de 13h00 à 17h00
- ❖ Du Mardi au Vendredi de 09h00 à 11h00 et de 13h00 à 17h00

## RAPPEL POUR LES AYANTS-DROIT

1. Respecter les jours et horaires d'ouverture aux ayants-droit.
2. Avoir une carte CE+ Services physique et valide en date sur soi et complétée par les noms des personnes dépendant de l'ayant-droit (titulaire, conjoint et enfants à charge).
3. Seul le titulaire de la carte ou un ayant-droit figurant sur la carte CE+ Services (conjoint) est habilité à retirer les commandes ou acheter de la billetterie en nos locaux. La présentation de la carte physique et valide (cf. point 2) et d'une pièce d'identité correspondant au nom figurant sur la carte CE+ Services est obligatoire.
4. Le non-respect de ces conditions entraînera un refus de remettre la ou les commandes et ce, sans contestation possible !